

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2020 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020.

En préambule à la réunion de conseil, Patrice BOUCHER, Maire, a tenu à remercier tous les bénévoles qui ont participé au nettoyage de la Coulée Verte le 19 septembre dernier.

Remerciements également à Denis ABASQ pour l'organisation de la visite de sa ferme aux membres du conseil municipal avant le conseil municipal.

DESIGNATION DU REPRESENTANT FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA)

Le Maire rappelle que la commune de Kersaint-Plabennec est adhérente à Finistère Ingénierie Assistance depuis plusieurs années. Le conseil municipal désigne Patrice Boucher comme représentant de la commune de Kersaint-Plabennec aux assemblées générales de FIA. En cas d'impossibilité, il sera représenté par un adjoint.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU G4DEC

Les communautés de communes du pays des Abers (CCPA), du pays d'Iroise (CCPI), de Lesneven-Côte des Légendes (CLCL), et du pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) se sont associées en avril 2019 dans un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC. Son objectif est de sensibiliser et de mobiliser les acteurs du territoire à participer à la réduction des déchets et du gaspillage, en mettant en œuvre un programme d'actions sur 3 ans. C'est dans ce contexte qu'il est demandé à la commune de désigner ses représentants au G4DEC. Le conseil municipal désigne Mme Béatrice PERES, représentant de la commune au titre des élus et Mr Antoine KERMARREC, Adjoint Technique, au titre du personnel.

COMMISSION EXTRA-COMMUNALE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & AGRICULTURE »

Le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de créer de façon permanente ou temporaire des commissions extra-municipales sur certains dossiers d'importance. Il propose d'associer à la réflexion sur les sujets techniques un membre extra municipal, notamment, un agriculteur de la commune. Mr Gilbert GOURIOU, Agriculteur à Kersaint-Plabennec, est désigné membre de la commission extra-communale « Développement économique & Agriculture ».

CREATION D'UN MARCHÉ ALIMENTAIRE

Le Conseil Municipal décide de créer un marché communal qui aura lieu tous les jeudis de 16h00 à 19h00 sur la Place Félix Guéguen. Le règlement intérieur proposé est adopté. Premier jour de marché : jeudi 1^{er} octobre 2020 à partir de 16 heures.

DENOMINATION DE LA « RUE DE KERVERZET »

Karine HELIES, en charge de l'adressage sur la commune, précise l'intérêt de donner une dénomination officielle et harmonieuse au lieu dit « Kerverzet » situé sur la commune de Kersaint-Plabennec et sur la commune de Guipavas. Après échanges avec la commune de Guipavas, la route au départ du lieu-dit « Kerverzet » en Kersaint-Plabennec allant vers Guipavas, recevra la dénomination officielle : « Rue de Kerverzet ». Sa numérotation sera métrique.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : CREATION D'UNE ALLEE PIETONNE A TRELLE

Suite à l'impact de l'épidémie du Covid-19, le Gouvernement a décidé d'accompagner la relance dans les territoires par une part exceptionnelle à la dotation de soutien à l'investissement local, pour certains projets communaux. Suite à la présentation du projet d'aménagement et au plan de financement, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une aide financière au titre de la DSIL pour la création d'une allée piétonne au lieu-dit « Treller ».

CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION ENER'GENCE

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants. L'idée de ce dispositif est d'aider les petites et moyennes collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations.

L'économie observée se situe entre 1,3 et 4 €/an.hab. La commune acquière ainsi une compétence énergie à budget constant.

Pour bénéficier de l'assistance d'Ener'gence, la collectivité doit adhérer et verser une cotisation annuelle qui est de 1,26 €/an et par habitant en 2021, soit 1 823,22 € pour la commune de KERSAINT-PLABENNEC.

Le conseil municipal approuve cette adhésion à compter du 1^{er} janvier 2021 et nomme Mme Karine HELIES, élue, « Responsable énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Ener'gence pour le suivi d'exécution de la présente convention.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

VIE ASSOCIATIVE :

Protocole sanitaire : Suite à la reprise des activités sportives et culturelles et compte-tenu des contraintes imposées par la pandémie de la Covid-19, un protocole sanitaire a été mis en place par les services municipaux et remis à toutes les associations. Ce protocole vient en complément des directives sanitaires imposées par les différentes fédérations.

Location des salles : La commission propose que la location des salles municipales aux particuliers soit suspendue jusqu'à ce que la situation sanitaire s'améliore.

VOIRIE-MATERIELS-BATIMENTS :

Travaux de voirie : Passage de la pointe à temps les 16 et 17 septembre suivant le programme prévu, des travaux d'enrobés devraient être réalisés « route de St Divy » fin octobre. Un plan d'élagage et d'abattage d'arbres est prévu sur la commune.

Bâtiment de Kéralias : Le point est fait sur les travaux qui ont démarrés en juillet dernier.

Adressage : L'adressage sera terminé pour la fin de l'année. La cartographie du Géo Pays de Brest se met à jour au fur et à mesure. Courant octobre, un arrêté de numérotage (plans inclus) sera pris et publié sur les sites internet de la commune et « Sign Adress ». Il sera également affiché en mairie.

Salle Félix Guéguen : A l'arrière de la salle, les bambous et la haie de végétaux seront enlevés et remplacés par une clôture en bois.

Salle du Sous-Sol : Un réaménagement de la cuisine au sous-sol de la mairie est prévu pendant les vacances de la Toussaint.

Salle Félix Guéguen : Une étude a été menée sur l'état d'une fissure visible sur un mur de la salle de sport afin d'établir un diagnostic. Quatre mesures ont été réalisées sur une année. Les observations réalisées ne permettent pas de remettre en cause la stabilité du mur. Cependant, il est recommandé de traiter la fissure par un rebouchage pour limiter le risque de corrosion des aciers et d'améliorer l'étanchéité.

EMBELLISSEMENT-ENVIRONNEMENT :

Nettoyage de la Coulée Verte : Elle s'est déroulée le 19 septembre 2020 dans la bonne humeur et sous la pluie. Une autre journée d'appel à bénévoles aura lieu prochainement pour la pose des lames antidérapantes sur les passerelles en bois.

VIE ECONOMIQUE ET AGRICULTURE :

Suite à une demande de changement de destination sur des bâtiments agricoles, la commission propose de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

AFFAIRES SOCIALES :

Attribution d'un logement social : Suite à un départ, la commission s'est réunie pour l'attribution d'un logement social au 1 Allée des Iris.

Repas des Aînés : Face au contexte épidémique et sur proposition de la commission, le repas des Aînés prévu initialement le 19 octobre est reporté à une date ultérieure.

Aide Alimentaire : La commission propose d'accorder une aide alimentaire de 200 € à une famille Kersaintaise.

Complémentaire Santé Collective :

L'association Armorik Santé propose par le biais des mairies partenaires, un contrat de mutuelle santé permettant de bénéficier de tarifs personnalisés. Elle s'adresse aux jeunes, étudiants, salariés, retraités, agriculteurs, commerçants, personnes âgées, sans limite d'âge, ni questionnaire de santé, ni conditions de ressources. La commune a un rôle d'intermédiaire entre les habitants et Armorik Santé par le biais du bulletin d'informations et une mise à disposition d'une salle pour les rendez-vous individuels. Aucune démarche commerciale ne sera effectuée auprès de la population.

Cabine à dons : Les membres de la commission se relaient pour maintenir ce local le plus accueillant possible.

AIRE DE DECHETS :

Réunion Publique du 29 Septembre à 18 heures au Drennec, Salle des Châtaigniers.

SECURITE ROUTIERE :

Le point est fait avec Nicolas CAHU, référent Sécurité Routière.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Membres de la commission des impôts directs : Commission communale des Impôts Directs** : La liste des membres de la commission communale des impôts directs est communiquée aux membres du Conseil.
- **Membres de la commission de contrôle des élections** : Conformément à la réglementation, les conseillers municipaux nommés à cette commission sont Mme Lydia LE BARS, membre titulaire et Mme Aurette TALARMEIN, membre suppléante.
- **Point sur les remplacements d'été** : Deux agents saisonniers, espaces verts et entretien des locaux, ont été recrutés cet été afin de palier à l'accroissement d'activité dû à la crise sanitaire.
- **Acquisition d'une voiture pour la commune** : La commune a un projet d'acquérir une voiture pour les divers déplacements.
- **Demande de stage au service technique** : Un stage de trois semaines a été accordé à un Kersaintais au Service Technique dans le cadre de sa formation professionnelle.
- **Déviations RD 770 Ploudaniel/Saint-Eloi** : A partir de mars 2021, pendant les travaux d'aménagement sur la RD 770 entre Ploudaniel et Saint-Eloi, les poids lourds seront déviés sur Plabennec et Kersaint-Plabennec via le CD 59.
- **Reversement de l'indemnité d'un élu** : Un conseiller municipal de l'ancienne équipe a souhaité reverser son indemnité de conseil perçue pendant la période du 16 mars au 18 mai (soit 49.46 €).
- **Rêve de Clown** : Lecture d'un courrier de remerciements aux membres du conseil pour l'attribution d'une subvention à l'association intervenant auprès des enfants en milieu hospitalier.
- **ALSH de Saint-Thonan** : Le Maire précise que la convention de participation à l'ALSH conclue en 2009, modifiée en 2017, entre la commune de Saint-Thonan et la commune de Kersaint-Plabennec est toujours applicable. Les enfants des deux communes sont accueillis à l'ALSH sous respect du nouveau règlement.